

Question présentée par le député :
M. Pierre Bayenet

Date de dépôt : 12 décembre 2019

Question écrite urgente

Projet pilote de distribution contrôlée de cannabis – où en est-on ?

La présente question s'inscrit dans la continuité de la QUE 1073, déposée par le député Rolin Wavre le 14 mai 2009, et de la réponse du Conseil d'Etat le 29 mai 2019.

Le 4 juin 2014, un groupe de réflexion interpartis a établi un rapport qui parvenait à la conclusion suivante :

Après un examen détaillé des solutions expérimentées ou appliquées à l'étranger, le Groupe propose de tenter une expérience-pilote à Genève et d'autoriser, pendant une période de trois ans, la culture, la distribution et la consommation de cannabis et de ses produits dérivés comme le haschich et l'huile, dans le cadre d'associations contrôlées et encadrées, s'inspirant des associations de consommateurs connues ailleurs, notamment en Espagne ou encore en France.

Ce rapport a été transmis au Conseil d'Etat, qui a confié à la commission consultative en matière d'addictions (CCMA) le soin d'élaborer un projet qui puisse être soumis à l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) pour approbation dans le cadre de l'art. 8 al. 5 LStup.

L'élaboration du projet par la CCMA en collaboration avec l'université a été lente. Le projet a finalement été approuvé par la commission cantonale d'éthique de la recherche à Genève le 30 octobre 2018, avant d'être remis au Conseil d'Etat.

Le Conseil d'Etat n'a informé ni le Grand Conseil ni la population du contenu du rapport de la CCMA.

Questions :

1. *Quelle est la proposition élaborée par la CCMA ?*
2. *Le Conseil d'Etat va-t-il rendre public le projet d'évaluation de la faisabilité d'une régularisation du cannabis, élaboré par la CCMA ? Sinon, pour quel motif ? Si oui, le Conseil d'Etat est prié de rendre ledit projet public dans la réponse à la présente question.*
3. *A quelle date la proposition a-t-elle été formellement soumise à l'approbation de l'OFSP ?*
4. *Quel est l'état des discussions avec l'OFSP ?*